

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois: 13.50 Six mois: 26.00 Un an: 50.00

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS: Annonces: la ligne... Réclames: 20 c. Faits divers: 50 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place, à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITTE, etc.

BOURSE DE PARIS DU 6 NOVEMBRE

Cours à terme de 4 h. 05 communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table with columns: VALEURS, Cours au jour, Cours précédé. Rows include 3 0/0 amortissable, Rentes 3 0/0, Fonds 5 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)

Table with columns: VALEURS, 6 NOV., 5 NOV. Rows include 3 0/0 amortissable, Rentes 3 0/0, etc.

Service particulier du Journal de Roubaix

Table with columns: VALEURS, 6 NOV., 5 NOV. Rows include Act. Banque de France, Société générale, etc.

DEPECES COMMERCIALES

New-York, 6 novembre. Fête. New-York, 5 novembre. Change sur Londres, 4.81 25; change sur Paris, 5.20 00, 100 25

ROUBAIX, le 6 NOVEMBRE 1878

M. de Cassagnac n'est pas encore invalidé. « La Chambre implacable », comme l'appelle hier un journal cependant sympathique au gouvernement actuel, a remis son exécution probable à demain jeudi.

prêt de justice », et de rappeler quelques instants après cette majorité, si intolérante pour les droites, avait validé l'un des siens, qui n'avait pas obtenu toutefois la majorité légale.

Après une courte suspension, la séance a été reprise; mais la suite de la discussion a été renvoyée, comme nous l'avons dit, à aujourd'hui.

Avant l'ouverture des débats sur l'élection de Condom, M. le ministre des affaires étrangères avait déposé le Livre jaune sur le bureau de la Chambre. On trouvera dans notre correspondance parisienne une analyse de ce recueil diplomatique.

A propos des élections que la Chambre a encore à examiner le journal officieux de M. de Marcère, ministre de l'intérieur, le National, vient de publier un article qui sera certainement remarqué et commenté. A l'entendre on a tort d'accorder aux discussions sur les incidents électoraux, des heures aussi nombreuses: « Il est inutile de recommencer devant la Chambre, le dévouement par le menu de chaque dossier déjà épluché dans les bureaux; il serait temps d'en venir à des procédés plus rapides.

Le National ne les indique pas; mais il ne peut être question, ce nous semble, pour les députés dont les pouvoirs n'ont pas été vérifiés, que de « la mort sans phrases! »

Nous ne calomnions pas le National; à moins que ce ne soit là ce que l'on appelle un procédé oratoire, destiné à faire passer la pilule qu'il présente à la majorité. M. de Marcère — son journal du moins — voudrait, en effet, que l'on en vint au budget, aux choses urgentes, et qu'on laissât de côté « les débats stériles qui enveniment les esprits sans modifier les convictions. » C'est aussi notre avis. Mais à qui la faute? s'il en est autrement!

LETRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 5 novembre 1878.

Il m'est affirmé que les noms divers mis en avant par la Gauche sénatoriale pour les trois sièges inamovibles vacants, ne sont jusqu'ici que des paravents. Le parti républicain tiendrait en réserve quelque mystérieuse candidature destinée à causer une vive surprise.

Quelques « purs » de la gauche ont fait un peu la grimace lorsqu'ils ont appris que M. de Montalivet allait être un des candidats de la gauche aux fauteuils inamovibles vacants. Ils faisaient remarquer que l'ancien ministre de Louis-Philippe, qu'on appelait jadis « Le tailleur de Roi », était d'un républicanisme fort suspect et qu'en outre, ses facultés intellectuelles passaient pour être aussi affaiblies, que son âge était avancé. Il leur a été répondu qu'en ce qui touche les opinions, M. de Montalivet allait prendre, dans une lettre qu'on publierait des engagements qui ne lui permettraient pas de reculer. Quant à l'âge, c'était une raison péremptoire pour le choisir, mais la majorité sénatoriale serait aux mains de la gauche, elle pourrait alors lui donner un successeur plus accentué.

Les conservateurs de l'Indre ont re-

noncé à porter comme candidat au Sénat M. Lionel de Bondy, fils du sénateur et les journaux sont dans le vrai quand ils disent qu'au Blanc le candidat conservateur est M. Benezet. Ce qu'ils ne disent pas c'est qu'il a fallu forcer la main à ce candidat qui ne se souciait pas de se présenter et que c'est M. Lionel de Bondy qui a insisté le plus vivement pour qu'on en tint pas compte du refus de M. Benezet. Celui-ci est, au fond, dit-on, bonapartiste, mais de nuance très-moérée.

On remarque beaucoup que M. Grévy, d'ordinaire si sévère avec les orateurs de la droite, a négligé, hier, de relever l'allusion faite par M. P. de Cassagnac aux « tripotages » de M. Gambetta et de ses amis.

« Et quand je dis allusion! Le mot « tripotage » a été parfaitement prononcé et entendu.

Un de nos diplomates, pour me faire connaître la déplorable légèreté avec laquelle M. Gambetta s'occupait de nos affaires extérieures, me racontait, hier, ce qui suit: « Pendant le congrès de Berlin, ce diplomate eut occasion de s'entretenir avec le chef des gauches et lui exprima le regret de voir la France dépossédée d'une partie de son territoire, prendre part à un congrès qui devait aboutir à la déposition d'une autre puissance. « Ne craignez rien, répondit Gambetta, Hohenzollern ne fait-il pas partie du Congrès? »

Comme le diplomate exprimait son étonnement de cette réponse, Gambetta ajouta: « Hohenzollern est notre meilleur ami. Une rectification extrêmement importante, paraît-il, et pour laquelle on a mis en mouvement le télégraphe et toutes les agences officielles.

« M. de St-Vallier n'est pas gravement malade; il a pu quitter son domicile. »

Qu'est-ce que cela peut bien faire au repos de l'Europe et à la grandeur de la France?

Quelques académiciens de la gauche, persistant dans leurs sentiments d'hostilité contre M. Taine, songent, dit-on, à lui opposer la candidature de M. Wallon, mais on considère comme douteux que celui-ci accepte.

On sait que des registres ont été déposés à l'entrée des caves de Raspail et de Thiers, au Père-Lachaise. Bon nombre de « citoyens » s'y sont inscrits qui ont plus d'ardeur patriotique que d'orthographe. C'est ainsi que j'ai pu relever cette mention: « Au souvenir du Sitoyen Raspail, Sa porte conseiller municipal, Villefranche. — Lauragais. »

DE SAINT-CHERON.

On nous écrit de Versailles:

Foule énorme dans les tribunes. La tribune présidentielle est seule occupée. M. Lucien Brun et d'autres sénateurs assistent à la séance. Au début de la séance M. Grévy demande une rectification au projet de loi sur le port en eau profonde de Boulogne. Il avait été voté 17 millions et dans le texte de la loi l'official n'a mis que 14 millions.

M. Richard Waddington dépose le rapport sur le budget du commerce et M. Lepère demande un crédit de 140.000 fr. pour les inondés. M. Paul de Cassagnac monte à la tribune et soulève dès son début un violent orage en exprimant ses sentiments à l'égard de la République et en déclarant qu'il connaît le

parti-pris de la majorité de l'invalider. Le président proteste, M. de Cassagnac se soumet 1° dit-il parce qu'il respecte le président; 2° parce qu'il ne peut pas faire autrement; mais il déclare à l'avance qu'il brave le verdict d'une majorité qui a validé M. Boudeville, alors qu'il n'avait point la majorité, d'une chambre qui a validé certaines élections condamnées par la conscience publique. Il se fait fort de le prouver si l'on insiste. Nul n'insiste et un mot d'ordre court dans les rangs de la majorité pour lui enjoindre le silence. Après quelques paroles religieuses fort convenables, M. de Cassagnac fait l'historique de son élection et arrive à la candidature officielle.

Toute cette partie de son discours est une attaque très-vive, très-directe et malheureusement très-fondée contre les défaillances de l'Élysée. L'orateur lit les déclarations formelles du Maréchal s'engageant à soutenir jusqu'au bout les fonctionnaires du 16 mai. Il oppose les faits aux promesses et montre l'abandon de ceux qui ont loyalement, sincèrement et bêtement crié un membre de la droite — « bêtement soit reprend l'orateur, en aux engagements pris. Et, conclut-il, qu'a rapporté au chef de l'État son manque de parole? Il a forcé la droite à l'abandonner et il n'est aidé par aucun de vous. Vous ne songez à lui que lorsque, vous les destructeurs, les insulteurs du Maréchal après le 16 mai, vous allez contre la loi, mendier des rubans de la Légion d'honneur. » La droite applaudit vivement. La gauche reste silencieuse sous ce coup de cravache cinglé en pleine figure.

L'orateur reprend l'exposé des manœuvres employées contre son élection par son compétiteur républicain. On disait que son succès amènerait la guerre avec l'Italie, que l'on deviendrait « Cosaques », que ce serait le rétablissement de la dime, de la Corvée, des droits du Seigneur et l'expropriation des propriétaires. Un membre de la gauche s'écrie naïvement: « Les auteurs de ces infamies étaient payés pour cela! » Le mot est vrai, réplique M. de Cassagnac, mais il est cruel pour les souteneurs des candidatures républicaines. M. Marion, ancien agent de change, exécuté par la chambre des agents de change de Paris et expulsé du corps législatif à l'unanimité, s'élançait ni à rire d'un air provocateur, M. de Cassagnac lui cria: « Vous êtes de ceux qui devriez vous taire, vous n'avez pas le droit de parler. Je sortirai d'ici plus honoré, b'ement que vous n'êtes sorti du corps législatif! Et comme la gauche se fâche et semble vouloir prendre fait et cause pour le digne protégé de M. Gambetta l'orateur s'écrie: « Il m'est dur de penser que j'aurai pour juges M. Marion et des collègues... I montre Bonnet-Duverdière — qui ont été flétris par un jury d'honneur... La séance est suspendue pour une demi-heure. GR... »

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 5 novembre

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Jules Grévy.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre sur laquelle M. le ministre des travaux publics demande une rectification de texte à la loi du 14 mai 1878, relative au port de Boulogne. La rectification est ordonnée.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'élection de M. Paul de Cassagnac dans l'arrondissement de Condom.

Le bureau conclut à la validation et le bureau d'enquête conclut à l'invalidation.

M. PAUL DE CASSAGNAC dit que ces conclusions d'invalidation étaient bien dues à la répugnance invincible qu'il n'a jamais cessé d'éprouver pour la République.

L'orateur estime que c'est un honneur que lui fait la majorité en se disposant à le frapper en dehors de tout esprit de justice.

M. LE PRÉSIDENT dit qu'une pareille imputation est offensante pour la Chambre, et invite l'orateur à tenir compte de cet avertissement. (Bruit.)

M. PAUL DE CASSAGNAC répond qu'il en tiendra compte, par déférence pour M. le président et faute de pouvoir faire autrement; en tout cas, il est sans exemple que la Chambre ait validé une élection contre les conclusions de sa commission d'enquête, et l'on fait prévoir qu'il n'en sera pas autrement dans le cas actuel.

À la veille d'être arraché brutalement de son banc pour quelques jours, l'orateur pourrait, comme M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, se dire fier de quitter cette Chambre; mais il doit à ses électeurs de défendre leur mandat.

Aucune invalidation, en effet, aucune élection n'aura été plus odieuse que celle de l'élection de Condom.

La Chambre a nommé trois députés de sa propre autorité. Elle a admis M. de Bouteville qui n'avait pas la majorité.

M. LE PRÉSIDENT invite l'orateur à respecter les décisions de la Chambre.

M. PAUL DE CASSAGNAC ajoute que la Chambre a invalidé l'élection de M. Haentgen pour des articles qu'il n'avait pas fait, a renvoyé trois fois devant les électeurs M. Peyrusse, dont on n'a triomphé à la fin que par la fraude et le vol, mais on n'avait pas encore invalidé par la commission d'enquête une élection à la validation de laquelle concluait la sous-commission après enquête dans le département.

En 1876, l'orateur s'est présenté dans l'arrondissement de Condom où il n'avait aucune propriété, mais qui déteste la République et regrette l'Empire. Un grand nombre de députés républicains ne sont élus que parce qu'ils se parent de sentiments conservateurs et religieux, on ne les nommerait pas si l'on savait la besogne qu'ils viennent faire à la Chambre en considérant le cléricalisme comme l'ennemi commun. L'orateur cite quelques passages de sa circulaire de 1876.

Il affirmait, dans cette circulaire, ses opinions impérialistes et ses espérances dans le retour de la dynastie des Napoléons; il ne pouvait régner aucune incertitude sur la signification du scrutin, qui donna 3.000 voix de majorité à l'orateur.

Cette élection fut validée. Il est vrai que plus tard la majorité livrait l'orateur à la justice qui le condamnait à quatre mois de prison. Le bruit court même que le ministre n'attend que le verdict de la Chambre pour commencer de nouvelles poursuites. (Bruit divers.)

Survint le 16 mai. Il y avait alors un président de la République qui n'est pas le même que celui d'aujourd'hui (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT invite l'orateur à laisser la personne du président en dehors du débat.

M. PAUL DE CASSAGNAC dit qu'il n'est pas le 14 octobre, la per-oranité du président s'efface; mais jusqu'à cette époque il appartient à la discussion. Toutes ses déclarations d'ailleurs sont personnelles, et dans son premier Message, il consignerait la politique des 363 comme funeste à la France.

Dans un ordre du jour aux troupes, le président leur demandait leur concours pour assurer le respect de la loi et l'accomplissement de sa mission, qu'il entendait remplir jusqu'au bout; il déclarait enfin qu'il ne saurait obéir aux sommations de la démagogie, et qu'il protégerait énergiquement les fonctionnaires dévoués à sa politique. (Très bien! et rires à droite.)

L'orateur dit qu'il est de ceux qui ont cru loyalement, bêtement (Rires à droite) à ces paroles; c'est pour cela qu'il a accepté la candidature officielle qui ne lui apportait aucune force et à laquelle il apportait au contraire son nom et sa popularité.

Il y a eu alors une coalition de tous les partis conservateurs, et la circulaire que fit alors l'orateur répondait à cette nouvelle situation.

Il posait la question sur le terrain du salut social. Aussi tous les conservateurs se rallièrent-ils autour de son nom.

Ils se retrouvent ainsi à la prochaine élection, parce que l'orateur a tenu ses promesses et rempli ses engagements. Il a défendu son programme, qui est de faire vivre la France, avant de savoir par quelle dynastie elle sera gouvernée. (Très bien! à droite.)

Tous les membres de cette Chambre ont-ils tenu également leurs promesses? Combien de programmes réclamant toutes les libertés, comme celui de M. Gambetta à Belleville, ont été déçus. Les discours de Romains n'est qu'un écho lointain et comme honteux de ce programme.

M. LE PRÉSIDENT invite l'orateur à s'abstenir de personnalité.

M. DE CASSAGNAC dit qu'il a le droit de dire que l'élection faite sur le programme de Belleville n'est pas sincère. Quant à lui, tout ce qu'il a promis, il l'a tenu. (Très-bien! à droite.)

On son toutes les promesses de liberté faites aux électeurs?

On ne parle que de répression dans cette Assemblée. On ne fait que de la répression dans le gouvernement. M. de Girardin n'a pas craint de jeter au ministre le reproche d'arbitraire.

Le scrutin du 14 octobre a donné à l'orateur 1,000 voix de plus que le précédent, c'est-à-dire les voix obtenues par la candidature royaliste en 1877. Ce scrutin n'est que la répétition de celui de 1877, qui a été jugé franc et sincère.

Cependant dès les premiers jours, on annonçait l'invalidation de l'élection qui, disait le journal républicain, faisait du département du Gers la honte de la France; mais on se garde bien de parler des faits qui pourraient être mis à la charge du parti républicain; jamais un reproche ne s'élève contre une seule des élections de la gauche.

Le seul but qu'on poursuit, c'est de rattraper les sièges perdus, les mandats électoraux deviennent ainsi des bureaux de tabac qu'on distribue aux amis.

Or, dans l'élection de Condom il n'y a pas de manœuvres qu'on n'ait mises en œuvre, jusqu'à prétendre que l'élection d'un candidat conservateur aurait pour effet la déposition des proprié-

Feuilleton du Journal de Roubaix du 7 Novembre 1878.

L'INCENDIAIRE

PAR ÉLIE BERTHET

LE NOTAIRE (Suite)

— Peut-être, en effet, vous étiez-il impossible de refuser, mais je vous verrais avec plaisir quitter cette maison... Et attendant, madame ajouta-t-elle d'un ton confidentiel, soyez en garde contre les pièges qu'on peut vous tendre; ne signez aucun papier, de quelque nature qu'il soit, sans m'en avoir consulté.

La bonne dame, tout ébahie, allait sans doute demander des explications, quand le banquier et Hector s'approchèrent:

— Quoi donc, monsieur Perrin, dit Lovedy en exagérant sa bonhomie habituelle, partez-vous déjà? J'espérais que vous voudriez bien nous rester à dîner.

— Et après dîner, poursuivit Hector, je vous aurais prié de me donner une leçon au billard, où vous êtes, dit-on, de première force.

— Mille grâces, messieurs, répliqua Perrin écholement, mais avec politesse; je suis attendu chez moi.

ce soit, je n'ai pas cette prétention; je me borne à éviter d'en recevoir.

Il salua et partit. Quelques minutes plus tard, on entendit son cabriolet rouler dans l'avenue.

Alors M. de Lovedy reprit sa place auprès de sa belle-sœur et chercha avec adresse à savoir l'objet de la visite du notaire; mais madame Duhamel se contenta de répondre évasivement et retourna chez elle avec Adrienne.

Le banquier profita d'un moment où il se trouvait seul avec son fils pour lui dire d'un air soucieux:

— Paste soit de ce maudit notaire qui vient ainsi se mêler à notre jeu! Il est d'autant plus dangereux qu'il est très-roné et qu'il possède toute la confiance de Louise, comme il possédait déjà celle du mari. Maintenant, il importe de faire vite ce que nous voulons faire... La Bourse ne monte pas, et j'ai eu encore cinquante mille francs de différences à payer ce mois-ci... Si nous n'y prenons garde, tout craquera avant que nous ayons eu le temps de réaliser nos projets.

— Que voulez-vous, mon père? répliqua Hector avec humeur; cette sottise fille n'a pas même l'air de comprendre les jolies choses que je lui prodigue.

— Il faut profiter, dit Lovedy avec un singulier sourire, de la chance favorable qui se présente en ce moment. Ta tante et la cousine vont habiter Bilguy au moins pendant quelques jours; sacons tirer parti de la circonstance... Allons, Hector, sois irrépressible... Com-

ment, toi, la coqueluche des Parisiennes, tu n'auras pas raison d'une petite paysanne?

Hector, à son tour, sourit avec facilité.

— On verra, mon père, on verra! répliqua-t-il. Ah ça, savez-vous ce que voulait cet olibrius de notaire?

— Non; j'imagine pourtant qu'on a parlé du paiement de Bilguy. J'éprouve de mortelles inquiétudes et l'on ne peut tarder à découvrir... Sans doute madame Duhamel a transmis à Perrin la communication de Noël, au sujet du coffre de fer caché dans une muraille. On je me trompe fort, on c'est dans ce coffre que se trouve notre secret... Ah! Hector, si tu étais un jeune homme alerte, résolu, plein d'initiative, comme je l'étais à ton âge, tu t'achèreras de l'assurer...

— Bon! l'agréable besogne que vous voudriez me donner là, mon père! Il faut la laisser à ce pompier héroïque, qui sauve dames et demoiselles et fait tout ce qui concerne son état... Da reste, si ce que l'on rapporte est vrai, le coffre a été détruit sans doute.

— Que Dieu ou le diable l'entende! Enfin je verrai moi-même et je tâcherai d'éviter par tous les moyens... Toi, sois occupé uniquement de te faire aimer d'Adrienne; il faut qu'elle t'aime, entends-tu? ou du moins que t'épouse la plus vite possible. Je te donne carte blanche, mais arrange-toi pour que ce mariage ait lieu dans le plus bref délai, sinon nous sommes perdus l'un et l'autre.

— Hector, Hector, ajouta-t-il d'une voix sourde, scogues-tu que, d'après les évaluations les plus basses, cette petite aura encore deux millions de dot?

La cloche, qui sonnait le dîner, interrompit cette conversation; Hector se leva, en cignant des yeux et en glissant les doigts dans les entournures de son gilet:

— Il suffit, mon père; ayez confiance... Puisqu'il faut absolument vaincre, nous vaincrons, je vous le promets!

Il raconta aussi sa rencontre singulière, derrière les murs du jardin, peu de moments avant la catastrophe, et la chasse infructueuse qu'il avait donnée à une personne inconnue.

Cette circonstance frappa les assistants.

— Quoi! demanda le juge avec intérêt, n'avez-vous pu distinguer aucune particularité de nature à faire retrouver... — Fort bien, dit le magistrat qui commença à s'effrayer des difficultés de sa tâche; le concours de toute la population honnête nous est indispensable... Continuez donc vos investigations particulières, monsieur Letellier; j'aurai bien de votre sagacité, de votre zèle, et, si vous obtenez quelque résultat important, n'hésitez pas à nous en instruire. Dans le cas où l'intervention de la force publique vous semblerait inutile, M. le maire voudra bien mettre la gendarmerie à votre disposition... N'avez-vous rien à ajouter?

— Rien, monsieur le juge.

— Alors vous êtes libre de vous retirer.

Noël salua respectueusement et sortit. Le maire, dont il était connu depuis longtemps, le suivit dans la pièce qui servait d'antichambre à la salle du conseil.

(A suivre.)

LE JOURNAL DE ROUBAIX

LE JOURNAL DE ROUBAIX

LE JOURNAL DE ROUBAIX

LE JOURNAL DE ROUBAIX

LE JOURNAL DE ROUBAIX

LE JOURNAL DE ROUBAIX

LE JOURNAL DE ROUBAIX

LE JOURNAL DE ROUBAIX

LE JOURNAL DE ROUBAIX

LE JOURNAL DE ROUBAIX

LE JOURNAL DE ROUBAIX

LE JOURNAL DE ROUBAIX

LE JOURNAL DE ROUBAIX

LE JOURNAL DE ROUBAIX

LE JOURNAL DE ROUBAIX

LE JOURNAL DE ROUBAIX

LE JOURNAL DE ROUBAIX

LE JOURNAL DE ROUBAIX